

Plan directeur de gestion des matières résiduelles
de l'agglomération de Montréal 2020-2025

Montréal, zéro déchet

*Stratégie – Version préparée en vue
des consultations publiques*



Montréal, objectif zéro déchet

Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025

Depuis 2010, les mesures mises en place pour améliorer la performance environnementale de la gestion des matières résiduelles ont permis d'effacer l'impact de la croissance démographique et économique observée. Sur cette période (2010-2018), les quantités de matières résiduelles générées ont baissé de 8 % et 25 % des matières résiduelles générées ont été détournées de l'enfouissement. Le taux de valorisation global des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal atteint ainsi 47 %.

Des efforts additionnels sont requis. Cependant, la gestion des matières résiduelles est complexe en termes de logistique des opérations, du nombre important des parties prenantes concernées et considérant la diversité des ménages à desservir. Cette gestion fait aussi face à des enjeux majeurs : restriction des marchés de valorisation des matières recyclables, fournisseurs peu nombreux, coûts en hausse et enfin fermeture annoncée de l'unique lieu d'enfouissement technique (LET) situé sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Face à ces défis, l'agglomération voit grand en présentant un Plan directeur audacieux et une vision à long terme : atteindre le zéro déchet d'ici 2030.

Le Plan directeur 2020-2025 s'inscrit ainsi en continuité par rapport aux actions passées, mais propose également des actions nouvelles et ambitieuses. Il reflète la vision partagée avec le *C40 Cities Climate Leadership Group* et par la déclaration *Advancing Towards Zero Waste* dont Montréal est signataire.

Le Plan directeur 2020-2025 prévoit ainsi des objectifs d'envergure :

- Une baisse de 10 % de la génération des matières résiduelles sur la durée du plan (20 % en 2030);
- Un taux de détournement de l'enfouissement de 70 % d'ici 2025 (85 % en 2030).

Quatre principes guident les interventions du Plan directeur, soit la priorité aux 3RV-E, la réduction des GES, l'économie circulaire et la transition écologique ainsi que l'implication concertée de l'ensemble des parties prenantes. Il a été construit en cohérence avec la politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et le plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR). Les actions sont structurées autour de six catégories : la réduction à la source, la valorisation des matières organiques générées, la collecte systématisée des matières recyclables, l'augmentation de la récupération des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), la stimulation de la participation citoyenne et l'innovation par l'intelligence de marché.

Le Plan directeur de l'agglomération de Montréal met ainsi de l'avant trois priorités pour atteindre le zéro déchet en 2030 :

- La réduction à la source;
- Le détournement des matières organiques de l'enfouissement;
- La mobilisation des parties prenantes.



Table des matières

Montréal, objectif zéro déchet	2
Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025	2
Mot de la mairesse	5
1. Le plan directeur dans son contexte	6
Les défis des matières résiduelles	6
Le rôle de l'agglomération de Montréal	8
Un plan directeur ambitieux	9
2. Voir grand !	10
En mouvement vers une agglomération zéro déchet en 2030	10
Des interventions d'ici 2025	10
3. Des succès passés aux objectifs d'aujourd'hui	12
930 000 tonnes en 2018	12
Des succès qui donnent un élan	13
Des objectifs ambitieux	15
Les bénéfices attendus	17
Le momentum pour la suite	18



4. Les principes guidant les interventions	20
1. La priorité aux 3RV-E	20
2. Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)	20
3. Économie circulaire et transition écologique	21
4. La mobilisation de tous	22
5. Les catégories d'actions	23
1. Réduction à la source	24
2. Valorisation de l'ensemble des matières organiques générées	25
3. Collecte systématisée des matières recyclables	26
4. Augmentation de la récupération des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)	27
5. Stimulation de la participation citoyenne	28
6. Innovation par l'intelligence de marché	29
Trois grandes priorités	30
Cinq indicateurs généraux de la stratégie	32
Glossaire	34

Mot de la mairesse



Aujourd'hui plus que jamais, nous devons agir pour assurer aux générations qui nous suivront un avenir prometteur. C'est pourquoi la gestion des matières résiduelles pèse aussi lourdement dans la balance et pourquoi nous devons en faire un domaine innovant et efficace.

Assurer une meilleure qualité de vie à nos collectivités, tout en luttant contre les changements climatiques, voilà ce qui nous animent. En offrant une bonne gestion des matières résiduelles, nous y contribuerons.

Les citoyennes et citoyens exigent, avec raison, de meilleures pratiques environnementales. Les attentes sont élevées. C'est pourquoi nous nous sommes engagés à faire de Montréal une agglomération zéro déchet d'ici 2030. Cet engagement s'inscrit en toute cohérence avec la vision qui émane du *C40 Cities Climate Leadership Group* et de la déclaration *Advancing Towards Zero Waste*.

Rappelons qu'à titre d'administration municipale, il est de notre responsabilité de prendre les décisions qui s'imposent et de mettre en place les actions qui auront des impacts durables sur les populations d'aujourd'hui et sur celles de demain.

À ce jour, de grands progrès ont été réalisés par l'agglomération montréalaise. Toutefois, beaucoup reste encore à faire. Pour y parvenir, nous avons fait de la transition écologique une de nos priorités et nous comptons poursuivre le travail amorcé en mettant en place de nouveaux gestes audacieux et innovants. Ces gestes doivent être posés de façon concertée avec toutes les parties prenantes et faire office de véritable contrat social engageant dans l'atteinte de nos ambitions communes.

Par le dépôt du projet de *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025*, nous accompagnons nos engagements de gestes concrets et planifiés. Nous mettons en place un cadre de référence qui nous guidera pour les cinq prochaines années dans nos efforts visant à faire de Montréal une figure d'exemplarité et un leader mondial activement engagé dans sa transition écologique.

Cette démarche sera bonifiée par une consultation publique menée par la *Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs*, qui permettra de solliciter les commentaires et les idées émanant des différentes sphères de la société civile.

À terme, le *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025* engendrera de nombreux bénéfices pour la population montréalaise et pour l'environnement. Il contribuera à faire de l'agglomération un modèle de performance environnementale ainsi qu'un milieu de vie sain et empreint de fierté pour toutes les Montréalaises et tous les Montréalais.

Valérie Plante



Note au lecteur

Le présent document décrit la vision de Montréal, les objectifs à atteindre, les catégories d'actions et les initiatives prioritaires.

Les six catégories d'actions sont détaillées dans le document Plan d'action.

1. Le plan directeur dans son contexte

Les défis des matières résiduelles

Le Plan Montréal durable 2016-2020 identifiait quatre grandes priorités dont celle de « faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable. » Une transition écologique qui identifie donc la gestion des matières résiduelles comme un élément fondamental.

La gestion des matières résiduelles – les ordures ménagères, les matières organiques, et recyclables, les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et les résidus domestiques dangereux (RDD) – est un service municipal fondamental assurant propreté et salubrité. Pourtant, sur plusieurs aspects, ce service est « invisible » : c'est lorsqu'il est absent qu'on en réalise l'importance. Une métropole dynamique comme Montréal, dont les citoyens ont souligné leurs attentes quant à l'environnement, souhaite mettre en œuvre des stratégies audacieuses visant à réduire, collecter, recycler et réglementer ses matières résiduelles pour assurer un voisinage propre, un environnement sain et une performance environnementale exemplaire.

La gestion des matières résiduelles présente plusieurs enjeux, à commencer par son contexte économique. La conjoncture économique représente d'importants défis. Plusieurs marchés d'exportation des matières recyclables récupérées ont fermé leur porte successivement générant des difficultés pour valoriser les matières recyclables collectées. En effet, depuis 2018, la Chine – le plus grand importateur de matières recyclables au monde – a augmenté ses exigences quant à la qualité des matières (en particulier pour le papier dit mixte) qu'elle accepte avec pour résultat ni plus ni moins la fin des exportations canadiennes vers la Chine. Il est apparu par la suite que les autres destinations asiatiques potentielles telles que Taiwan ou l'Indonésie n'avaient pas la capacité d'absorber les quantités de matières recyclables générées.

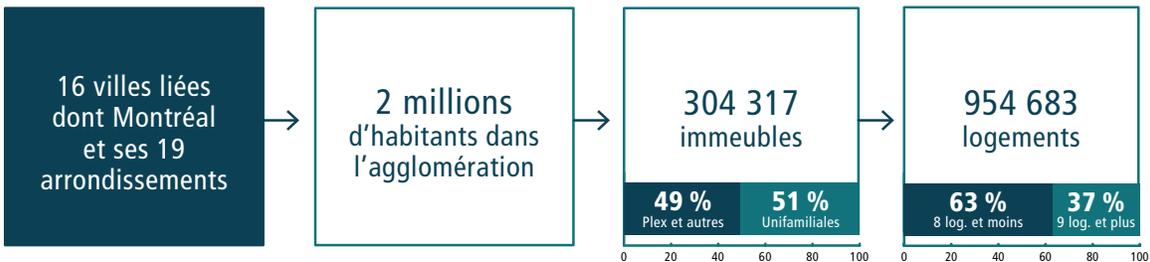
De fait, les prix de vente des matières triées ont fortement baissé : l'indice du prix moyen des matières est ainsi passé de 154 \$ à moins de 20 \$ par tonne entre janvier 2017 et septembre 2019, soit environ 8 fois moins¹. Les centres de tri ont ainsi de la difficulté à rentabiliser minimalement leurs opérations, ce qui cause un fardeau à ces opérations qui rendent service à l'environnement.

Des interventions bien mesurées en environnement induisent une plus grande efficacité et encouragent l'innovation

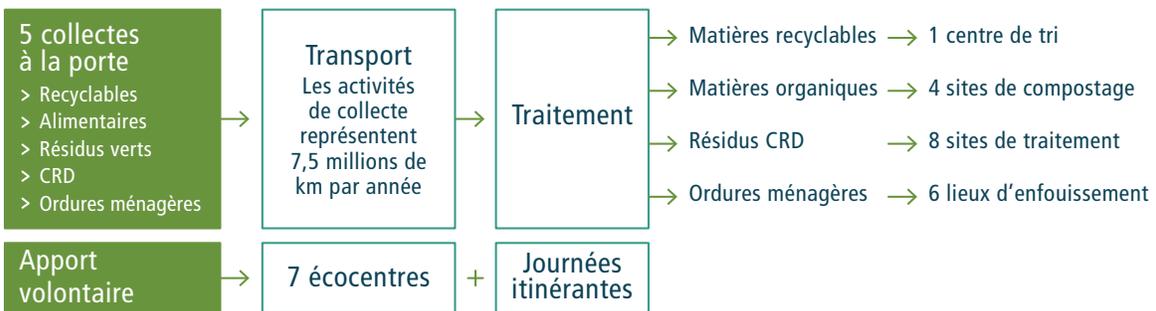
Cependant, le défi n'est pas qu'économique; il est fondamentalement environnemental. À la base, le gaspillage de ressources précieuses et par la suite l'enfouissement comportent leur lot de menaces réelles. La dégradation des matières organiques enfouies génère des contaminants et des gaz à effets de serre qui affectent les populations d'aujourd'hui et de demain tout en hypothéquant le développement de certains territoires.

La complexité de la gestion des matières résiduelles se trouve également dans la diversité des ménages à desservir et dans la logistique même des opérations. La gestion d'un total de 930 000 tonnes de matières résiduelles générées par deux millions d'habitants dans près d'un million de logements dont près des deux tiers sont dans des immeubles de huit logements et moins n'est pas une tâche aisée. Un contexte qui exige également la coordination de la part de l'agglomération de 16 villes liées dont Montréal et ses 19 arrondissements.

¹ RECYC-QUÉBEC



La logistique implique quant à elle cinq différentes collectes en porte à porte et la mise en place et l’exploitation de sept éco-centres pour la gestion des apports volontaires. Le transport entre les activités de collecte et le traitement représente 7,5 millions de kilomètres par année, soit l’équivalent de 187 fois le tour de la Terre. Le traitement des différentes matières résiduelles est effectué dans plusieurs infrastructures dont un centre de tri des matières recyclables (CTMR), un centre de compostage des matières organiques municipal, trois centres de compostage des matières organiques privés, huit sites de traitement de CRD et six lieux d’enfouissement. Les deux centres de traitement des matières organiques (CTMO) en cours de conception (Montréal Est et Saint-Laurent) se substitueront progressivement aux centres de compostage privés actuels.

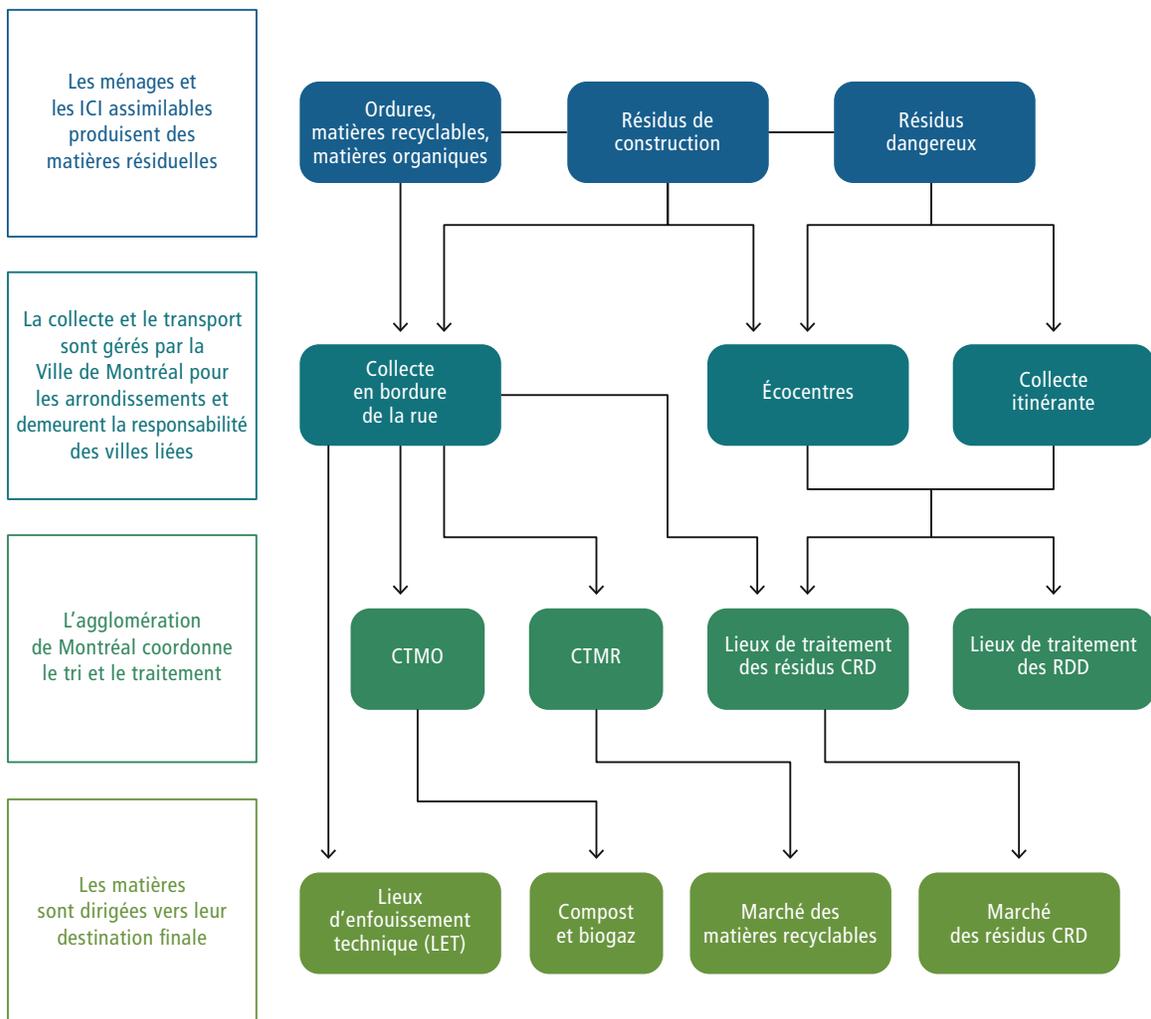


Par ailleurs, la fermeture du lieu d’enfouissement technique de Terrebonne est annoncée pour 2029. Ce site accueille 39 % des matières destinées à l’élimination et est le seul lieu d’élimination implanté sur le territoire de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Or, le développement de centres de traitement requiert en moyenne 10 ans.

Le rôle de l'agglomération de Montréal

Le Plan directeur s'applique à l'agglomération de Montréal, un territoire de 500 km² composé de seize villes liées, dont la Ville de Montréal et ses 19 arrondissements. L'agglomération est responsable² de l'élaboration et de l'adoption du Plan directeur ainsi que de la valorisation et de l'élimination des matières résiduelles et de tout élément relatif à la gestion des matières dangereuses. La Ville de Montréal, en tant que municipalité centrale, exerce les compétences de l'agglomération, entre autres, pour la préparation du Plan directeur.

Les villes liées sont responsables de la collecte et du transport des matières résiduelles vers des sites de traitement ou d'élimination déterminés par l'agglomération. Au sein de la Ville de Montréal, depuis 2015, les compétences à l'égard de la collecte, du transport et du dépôt des matières résiduelles résidentielles provenant des arrondissements relèvent du conseil municipal de la Ville de Montréal.



² En vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001) du gouvernement du Québec.



Un plan directeur ambitieux

La transition écologique est une priorité de la Ville et demande la mise en place d'un Plan directeur 2020-2025 ambitieux. À cette fin, le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal pour la période 2020-2025 est structuré en fonction de six catégories d'actions parmi lesquelles trois grandes priorités ont été identifiées. Ces priorités se traduisent en 18 initiatives déterminées pour répondre au contexte spécifique de l'agglomération de Montréal. Chacune de ces dernières est structurée autour d'un plan des actions précis et concret.

Ce premier document détaille les catégories d'actions et les initiatives priorisées par ce projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles pour la période 2020-2025. Il est complété par le plan d'action détaillé présentant chacune des actions spécifiques planifiées.

Le présent Plan directeur est arrimé au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 modifié récemment.



2. Voir grand !

En mouvement vers une agglomération zéro déchet en 2030

Le présent projet de Plan directeur de l'agglomération de Montréal est une partie intégrante d'une vision à long terme : atteindre zéro déchet d'ici 2030. Un tel objectif représente l'aboutissement d'un changement de culture qui permettra d'éliminer la majorité des matières résiduelles actuellement destinées à l'enfouissement grâce à la réduction à la source avant tout, complétée par le réemploi, le recyclage et le compostage. Une telle réussite s'appuiera sur une multitude d'interventions et sur des changements de notre approche de consommation ainsi que de notre façon de produire des biens et services.

La façon de concrétiser cette vision n'est pas fixe dans le temps. Elle sera la somme de différents plans directeurs, dont le Plan directeur 2020-2025, qui permettront d'apporter les ajustements requis à mesure que les acteurs gagneront en expérience et connaissance, que les comportements et la culture évolueront, que les infrastructures et technologies seront développées, et que les services seront plus performants. Les conditions des marchés constituent également des facteurs d'influence fondamentaux que les diverses planifications devront considérer.

Des interventions d'ici 2025

Il en est ainsi du Plan directeur 2020-2025 qui se veut un levier s'inscrivant à la fois dans la continuité des efforts passés et dans la mise en œuvre d'actions nouvelles et audacieuses. Il prévoit notamment le déploiement d'infrastructures stratégiques innovantes et performantes qui permettront de diminuer l'enfouissement de matières résiduelles et d'accélérer la récupération. À terme, ces infrastructures généreront d'importants bénéfices sociaux et environnementaux, notamment en contribuant à la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES).

De même, il importe d'avoir une certaine humilité par rapport aux changements de comportement et de culture nécessaires à l'accomplissement de la vision de long terme. Ces changements ont déjà pris place sur différents aspects, mais d'autres seront requis, encouragés et accompagnés par le Plan directeur et ses actions.

Ainsi, la vision du Plan directeur 2020-2025 s'insère parfaitement dans la priorité donnée à la transition écologique. Elle envoie un signal clair sur la nécessité de miser sur l'innovation, la collaboration, la sensibilisation et l'exemplarité de l'agglomération pour rendre les Montréalaises et Montréalais fiers de leur agglomération zéro déchet.

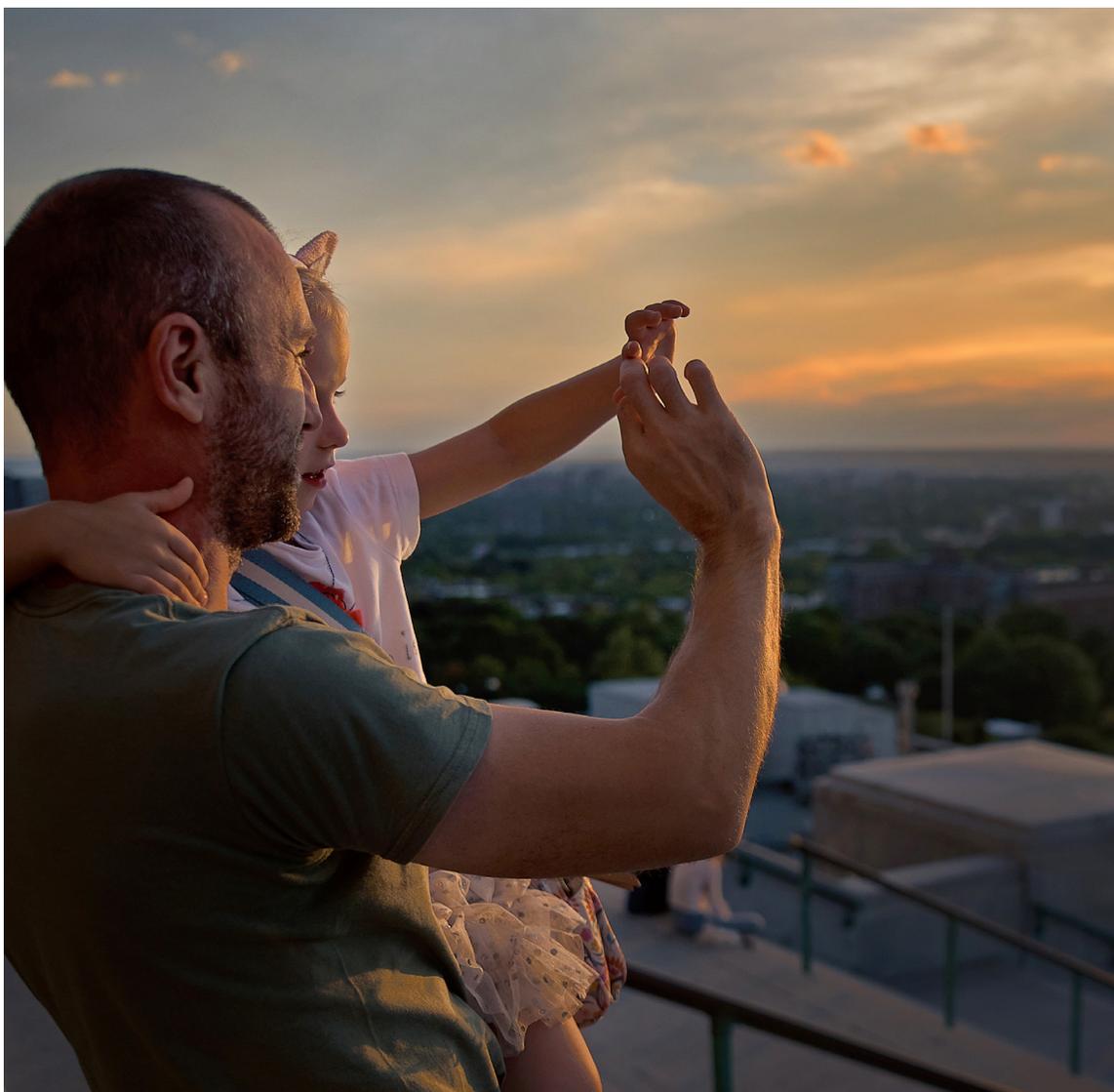
Vision 2025

Montréal accélère, par l'innovation, la collaboration, la sensibilisation et l'exemple, le mouvement qui en fera une agglomération zéro déchet et qui rendra ses citoyennes et citoyens fiers. Elle instaure les conditions de succès en termes technologiques, économiques, culturels, d'infrastructures et de déploiement de services qui permettent une gestion efficiente et flexible des matières résiduelles.

L'ENGAGEMENT DE MONTRÉAL

Dans le cadre du C40 Cities, Montréal s'est d'ailleurs engagée par la signature de la déclaration *Advancing Towards Zero Waste* à tendre vers le zéro déchet d'ici 2030 et à :

- > Réduire d'au moins 15 % la quantité de déchets municipaux produits par habitant en 2030 par rapport à la production en 2015;
- > Diminuer d'au moins 50 % la quantité de déchets municipaux enfouis en 2030 par rapport à la quantité enfouie en 2015;
- > Augmenter d'au moins 70 % le taux de détournement de l'enfouissement en 2030.



3. Des succès passés aux objectifs d'aujourd'hui

930 000 tonnes en 2018

Le portrait suivant illustre la génération et le bilan de la gestion des matières résiduelles du secteur municipal de l'agglomération, c'est-à-dire celles provenant des collectes municipales offertes aux citoyens et, aux industries, commerces et institutions (ICI) dont la génération est assimilable à celle du secteur résidentiel.

Ainsi, l'agglomération de Montréal a généré un peu moins de 930 000 tonnes de matières résiduelles en 2018. De ce total, 47 % sont récupérés, le reste se dirigeant à l'élimination. Des volumes récupérés, les matières recyclables représentent la part du lion, suivie de près par les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), puis par les matières organiques. Les résidus domestiques dangereux (RDD), les produits électroniques et les textiles contribuent également à la performance de récupération.

Les matières organiques représentent la part la plus importante des matières enfouies ou éliminées (55 %). Elles constituent ainsi le plus grand potentiel de détournement. Des matières recyclables (21 %) continuent à se retrouver dans les ordures ménagères destinées à l'enfouissement ainsi que des CRD résidentiels et des encombrants (14 %). Toutes ces matières éliminées sont dirigées vers six lieux d'enfouissement technique (LET) situés à l'extérieur de l'île de Montréal et avec qui l'agglomération dispose d'ententes contractuelles.

Sur une base par habitant, chaque Montréalaise et Montréalais génère quelque 465 kg de matières résiduelles en 2018.

Les matières organiques représentent la majorité des matières enfouies.

Génération des matières résiduelles

Agglomération de Montréal, 2018, en tonnes et en %



Source : Ville de Montréal



Des succès qui donnent un élan

L'agglomération de Montréal a fait un chemin remarquable ces dernières années. Au total, la génération de matières résiduelles a diminué de 8 %, passant de plus d'un million de tonnes à 930 000 tonnes entre 2010 et 2018. Cette baisse est l'effet combiné d'une hausse des matières récupérées et d'une diminution des matières éliminées.

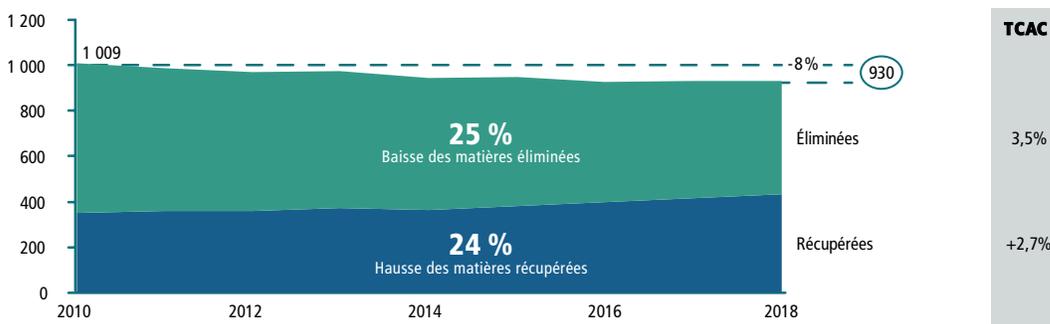
Les actions mises en œuvre depuis 2010 ont ainsi permis de diminuer les quantités de matières résiduelles éliminées. Ces dernières ont baissé à un rythme de 3,5 % en moyenne par année entre 2010 et 2018 ou de 24,6 % au total. Parallèlement, les quantités de matières récupérées ont augmenté annuellement de 2,4 % en moyenne ou de 24 % au total.

L'une des raisons expliquant cette performance est l'accès des ménages montréalais à une diversité de services de collecte. En effet, les résidents d'immeubles de huit logements et moins ont graduellement été équipés de bacs bruns et desservis par des collectes de matières organiques hebdomadaires. Présentement, presque 100 % de ces ménages sont desservis et les quantités de matières organiques collectées ont plus que doublé entre 2010 et 2018, passant de 41 891 à 95 329 tonnes.

8 % : la baisse de la génération des matières résiduelles entre 2010 et 2018

Évolution des matières résiduelles générées

Agglomération de Montréal, 2010-2018, en milliers de tonnes



TCAC : Taux de croissance annuel composé

Source : Ville de Montréal



La baisse de 8 % des quantités de matières résiduelles générées entre 2010 et 2018 s’est réalisée malgré une croissance de la population montréalaise de 6 % et du PIB de l’agglomération de 28 % au courant de la même période³. La réduction est donc plus importante qu’en apparence car si on compare la génération actuelle à celle qui aurait été constatée si la génération de matières résiduelles par habitant de 2010 avait cru proportionnellement à l’accroissement de la population et du PIB. La diminution observée aurait alors été de 13 %, soit une réduction de 138 422 tonnes de matières résiduelles.

Chaque habitant de l’agglomération de Montréal génère en 2018 en moyenne 465 kg de matières résiduelles dont 47 % sont récupérés.

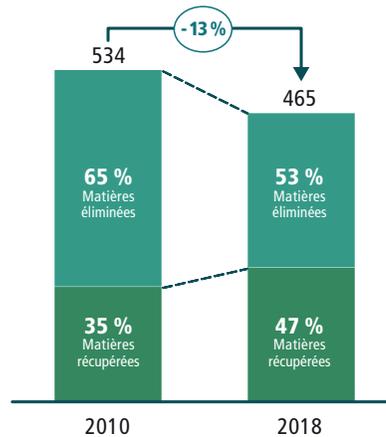
La génération de matières résiduelles par habitant est ainsi passée de 534 à 465 kg par habitant entre 2010 et 2018. Il s’agit d’une réduction à la source de 69 kg par habitant. Le taux de matières récupérées a aussi progressé de 35 % à 47 %.

L’intensité économique de la génération de matières résiduelles est également en déclin. En effet, pour chaque million de dollars produit par l’économie de l’agglomération, 9,5 kg de matières résiduelles étaient générés en 2010 contre 6,9 kg en 2018 soit une diminution de 28 %.

Depuis 2010, les mesures de gestion des matières résiduelles ont effacé l’impact de la croissance démographique et économique

Évolution des matières résiduelles générées par habitant

Agglomération de Montréal, 2010 et 2018, en kg et en %



Source : Ville de Montréal

³ Institut de la statistique du Québec

Des objectifs ambitieux

Rappelons que la vision à long terme est de faire de Montréal une agglomération zéro déchet en 2030 et s'insère dans un virage vers la transition écologique. La prochaine décennie sera donc dédiée à mettre en œuvre cette vision. Le Plan directeur 2020-2025 s'inscrit en continuité par rapport aux actions passées mais propose également des actions nouvelles et ambitieuses requises pour assurer l'atteinte de la cible fixée. Il se conforme aussi aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et s'arrime au Plan métropolitain de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Afin de refléter l'engagement de Montréal au C40 Cities, les objectifs sont exprimés par rapport à 2015. Le Plan directeur 2020-2025 prévoit ainsi des taux de récupération de 70 % en 2025, ce qui représente

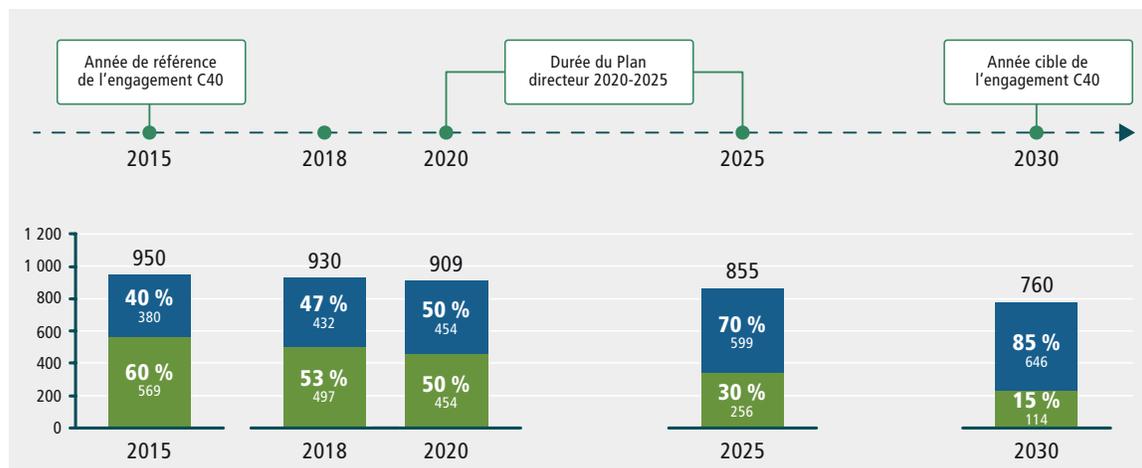
un renversement de situation par rapport au bilan de 2015. La vision prévoit également que le taux de récupération atteigne 85 % en 2030, soit un niveau supérieur à l'engagement de Montréal au C40 Cities.

Le Plan directeur prévoit une réduction des matières générées de 10 %, ce qui signifie que les mesures en place battront les croissances démographique et économique puisque la génération par habitant passera de 481 kg en 2018 à 399 kg en 2025, soit une baisse per capita de 17 %.

La cible fixée pour 2025 signifie que la proportion des matières détournées de l'enfouissement augmentera de 20 % sur la période (2020-2025).

Les objectifs de récupération et d'élimination d'ici le zéro déchet de 2030

Agglomération de Montréal, 2015 à 2030, en milliers de tonnes et en %



Source : Ville de Montréal

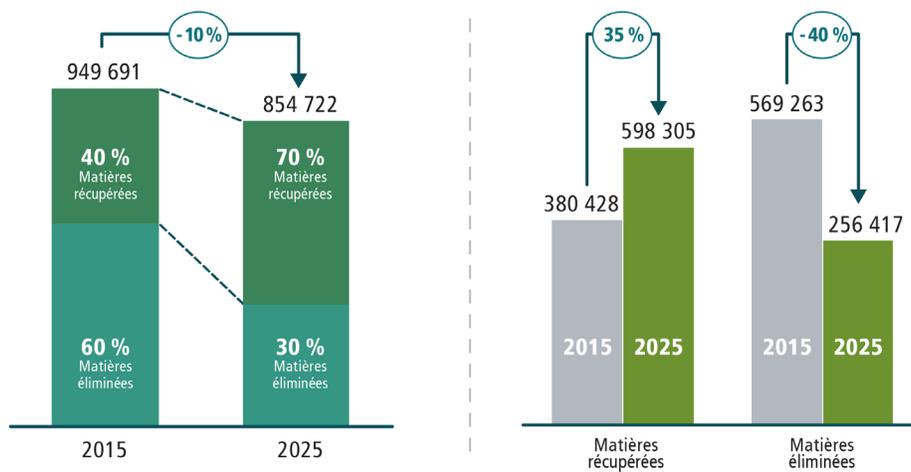
55 % : l'objectif de baisse des quantités de matières éliminées entre 2015 et 2025

58 % : l'objectif de hausse des quantités de matières récupérées entre 2015 et 2025



Les objectifs de récupération et d'élimination d'ici le zéro déchet de 2030

Agglomération de Montréal, 2015 à 2025, en tonnes et en %



Source : Ville de Montréal

10 % : l'objectif de baisse de la génération de matières résiduelles entre 2015 et 2025 malgré l'impact de la croissance économique et démographique

Les bénéfices attendus

Faire de Montréal une agglomération zéro déchet et contribuer à la priorité de transition écologique, apportera de nombreux bénéfices aux Montréalaises et Montréalais, mais aussi de manière plus globale à l'extérieur des frontières de l'agglomération. La nature des bénéfices touchera chacun des piliers du développement durable pour apporter des bénéfices tant environnementaux, sociaux qu'économiques :

- Diminution de la contamination des sols, de l'eau et de l'air
- Diminution du besoin et du gaspillage de ressources et par conséquent de l'empreinte écologique des Montréalaises et Montréalais
- Réduction des émissions de GES et d'autres polluants atmosphériques
- Réduction de l'énergie nécessaire à la production de certains biens, au transport et au traitement des matières résiduelles
- Incitation à la collaboration de la communauté via le développement des actions de partage et l'incitation à la réparation et au réemploi
- Développement d'emplois dans le secteur du réemploi, du recyclage et de la valorisation
- Maîtrise des coûts de gestion des matières résiduelles pour l'agglomération de Montréal
- Réduction des dépenses des ménages montréalais grâce au partage et au réemploi
- Amélioration de la performance de valorisation par l'innovation, tout en stimulant la compétitivité des organisations contribuant au développement d'une économie circulaire
- Diminution de l'utilisation non productive de terrains

L'ÉQUIVALENT DE 2,5 % DU PIB ANNUEL DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL EN GASPILLAGE ALIMENTAIRE

À Montréal, le gaspillage alimentaire est estimé à 3,4 G \$, soit quelque 3 500 \$ par ménage. Selon différentes sources, environ 1,1 G \$ de ce gaspillage serait évitable⁴.

PLUS DE RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ASSOCIÉES À LA RÉCUPÉRATION

Une revue de littérature montre qu'en Amérique du Nord le secteur de la récupération génère davantage de retombées économiques que l'élimination. Pour certaines régions, la différence atteint jusqu'à dix fois plus d'emplois supportés par la récupération, qui de surcroît sont mieux rémunérés. Dans tous les scénarios, une municipalité s'appuyant sur les 3RV-E présenterait une croissance économique plus grande qu'une municipalité n'ayant rien changé dans sa gestion des matières résiduelles⁵.

L'INNOVATION GRÂCE À DE SAINES RÈGLES ENVIRONNEMENTALES

Une réglementation environnementale suffisamment stricte et dynamique favorise l'innovation en entreprise, et permet une réduction de coûts, ou accroissement de la valeur du produit. Dans un contexte de commerce international, une telle réglementation serait source d'avantage compétitif⁶.

⁴ Second Harvest, VCM, Recyc-Québec et analyse Aviseo Conseil.

⁵ Conference Board du Canada, Tellus Institute/Sound Resource Management, Cascadia Consulting Group.

⁶ Porter et van der Linde dans Ambec et Barla, 2007.

Le momentum pour la suite

L'atteinte des objectifs du Plan directeur 2020-2025 pourra miser sur plusieurs activités amorcées ces dernières années alors que des investissements complémentaires et des mesures audacieuses seront requis.

Au premier chef, le dernier Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal (Plan directeur 2010-2014) proposait 49 actions regroupées en dix grands thèmes. La mise en commun des efforts de l'agglomération de Montréal avec les citoyens, les villes liées, les arrondissements, les organismes à but non lucratif, les entreprises d'économie sociale et les entreprises privées a mené à plusieurs réalisations qui se poursuivront sur la période 2020-2025 :

- Le déploiement de campagnes et d'outils de sensibilisation et d'information sur les pratiques et les moyens locaux visant à diminuer la quantité de matières résiduelles;
- La distribution de 294 000 bacs roulants et de 275 000 bacs montréalais pour les matières recyclables principalement dans les immeubles résidentiels de huit logements et moins, mais aussi dans des immeubles de neuf logements et plus dans le cas des bacs roulants;
- La mise en place de la Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019 de la Ville de Montréal;
- L'ouverture des écocentres LaSalle et Saint-Laurent;
- L'implantation de mécanismes de tri dans plusieurs cours de voirie et acheminement des résidus de CRD résidentiels et des encombrants à des centres de tri privés;
- La mise en service d'un nouveau centre de tri de matières recyclables performant situé dans l'arrondissement de Lachine;
- La création à Polytechnique Montréal de la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles associée aux CTMO et au CTMR.

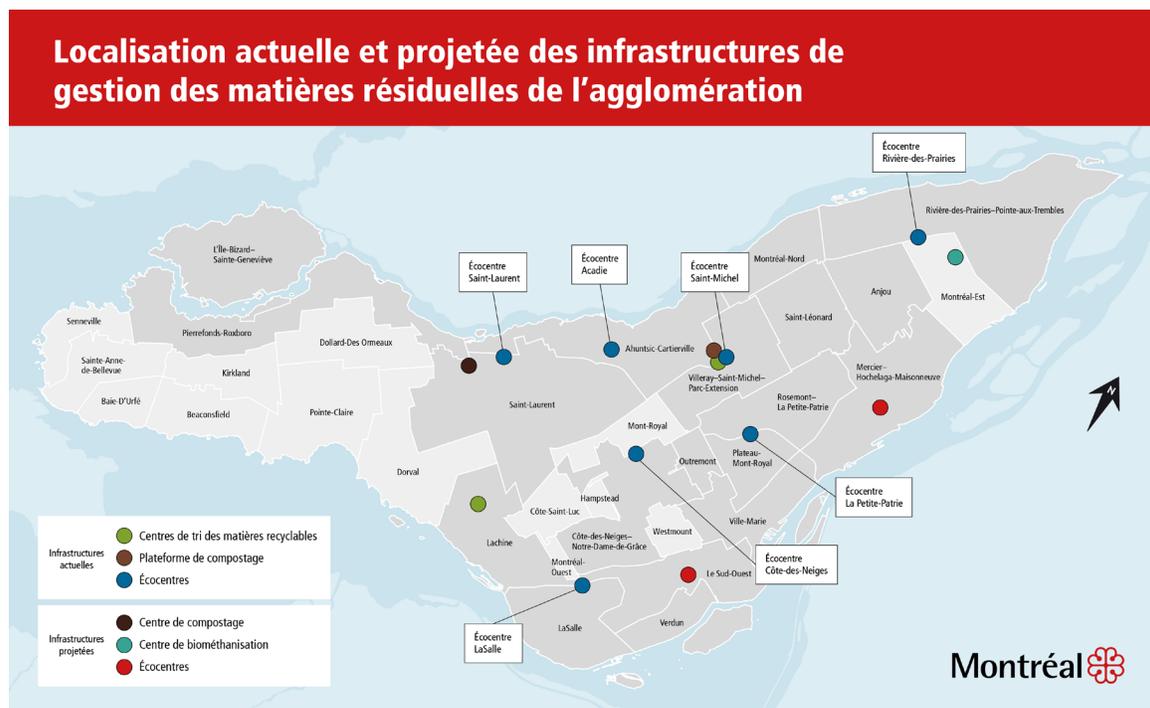


De plus, l'agglomération a déployé les efforts nécessaires ces dernières années afin de planifier les infrastructures supplémentaires qui permettront le traitement de davantage de matières récupérées ainsi que la production de matières de qualité (matières triées ou compostées). C'est ainsi que plusieurs infrastructures seront déployées sur le territoire dans les prochaines années :

- Un second centre de tri des matières recyclables situé dans l'est de l'île;
- Une usine de biométhanisation située dans la Ville de Montréal-Est;
- Un centre de compostage en usine fermée localisé dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
- Deux écocentres prévus dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et dans le Sud-Ouest.

Le besoin en infrastructures complémentaires sera également étudié et planifié pour répondre aux besoins de l'agglomération.

Ces infrastructures à la fine pointe de la technologie cumulent une capacité de traitement d'environ 325 000 tonnes de matières résiduelles.



4. Les principes guidant les interventions

En cohérence avec les orientations de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 (PMGMR), le Plan directeur 2020-2025 repose sur des principes directeurs qui dicteront l'approche des interventions devant permettre aux Montréalaises et aux Montréalais d'atteindre les objectifs fixés.

Quatre grands principes animent le Plan directeur :

1.
Priorité aux 3RV-E

2.
Réduction des GES

3.
Économie circulaire

4.
Mobilisation de tous



UNE CONTRIBUTION CONCRÈTE À LA RÉDUCTION DES GES

L'enfouissement des matières organiques produit des émissions de méthane, un GES particulièrement impactant. L'exploitation des centres de traitement des matières organiques projetés contribuera à une diminution anticipée des émissions de GES d'environ 20 000 t éq. CO² par an entre 2022 et 2025.

1. LA PRIORITÉ AUX 3RV-E

Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination

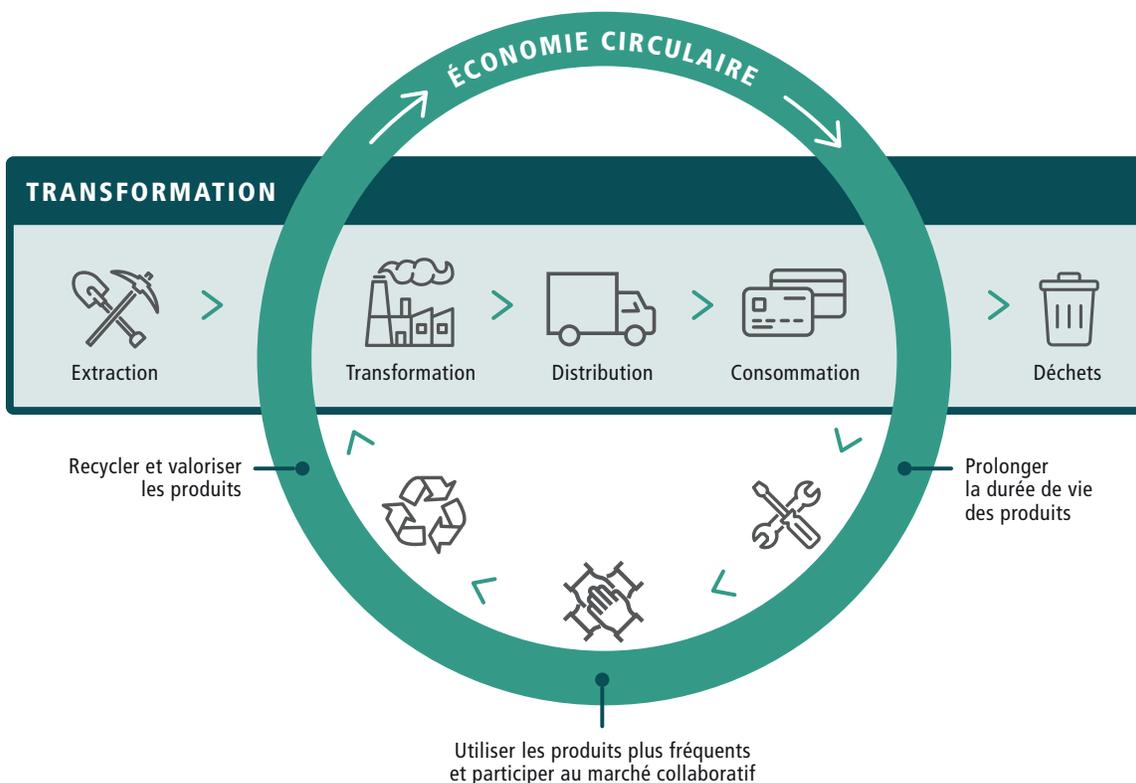
La hiérarchie des 3 RV-E est fondamentale à une gestion performante des matières résiduelles. Elle souligne l'accent à mettre sur la réduction à la source et le réemploi et introduit notamment la valorisation des matières en énergie.

2. RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

La gestion optimale et efficace des différentes catégories de matières résiduelles est la clé pour maximiser la réduction des GES générés. Le présent plan est une composante importante des leviers qui permettront à l'agglomération d'atteindre ses objectifs. Les matières résiduelles sont responsables de 4 % des émissions de GES de Montréal⁷ alors que la réduction à la source, la réutilisation et le recyclage contribue à diminuer la surproduction et le transport.

Ce plan est arrimé avec le plan climat de l'agglomération de Montréal en cours de développement.

⁷ Inventaire 2015 - Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal



3. ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'économie circulaire impacte autant la production que la consommation. Elle s'appuie sur le principe des 3 RV-E à chacune des étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service afin de réduire le gaspillage de ressource et l'empreinte environnementale du bien ou du service proposé. Contrairement à l'économie linéaire, selon laquelle la vie des matières prend fin lors de leur élimination, l'économie circulaire fonctionne en boucle et promeut des actions responsables, assurant ainsi un développement économique soutenable sur le long terme⁸.

La mise en œuvre de ce cercle vertueux impliquera la contribution de chaque partie prenante de la chaîne de production incluant les institutions nationales et internationales. L'agglomération de Montréal mettra en œuvre l'ensemble des moyens pour stimuler et accompagner ce virage.

Montréal fera tout pour stimuler le développement d'une économie circulaire sur son territoire.

⁸ Ce principe est lié au Plan de développement durable de la Ville de Montréal et à une motion adoptée [CM18 0555] soulignant les avantages économiques d'un tel système incluant la création des emplois et des nouvelles technologies dans l'économie verte.

4. LA MOBILISATION DE TOUS

Une gestion efficace des matières résiduelles repose sur la contribution de toutes et tous. Une approche cohérente et coordonnée de chacun – générateur, consommateur ou législateur – est requise pour accompagner le virage vers une agglomération zéro déchet.

Citoyens, administrations publiques, industries, commerces et institutions ont tous leur rôle.



Les citoyens

Les citoyens sont au centre des préoccupations et des actions identifiées dans le Plan directeur. Une population bien informée et sensibilisée qui participe activement aux différentes collectes municipales est une condition essentielle à la réussite et à la performance des programmes mis en place.

Des changements de mode de consommation auront aussi une influence sur l'ensemble de l'écosystème.



Les administrations publiques

C'est la complémentarité et la cohérence des actions de tous les niveaux de gouvernements – fédéral, provincial, métropolitain et municipal – qui permettra de relever les multiples défis de la gestion des matières résiduelles en général et d'atteindre les objectifs du Plan directeur 2020-2025.



Les industries, commerces et institutions (ICI)

Bien que les ICI génèrent des quantités importantes de matières résiduelles, il existe des disparités dans les pratiques de gestion. Le Plan directeur mettra en œuvre des actions et incitatifs requis pour généraliser des pratiques responsables.

5. Les catégories d'actions

Les catégories d'actions découlent directement des objectifs du Plan directeur. Elles correspondent aux six leviers dont dispose la Ville pour réduire à la source, augmenter la récupération, et diminuer l'élimination.

Ces leviers se déclinent par catégorie de matières résiduelles et incluent la nécessité de recourir à des outils, des technologies et des infrastructures performants. Ils incluent également des éléments stimulant

les changements de culture requis quant à notre façon d'aborder les matières résiduelles: changements de comportement qui diminueront la génération de matières résiduelles et une hausse de la participation qui augmentera la récupération. Le présent Plan directeur propose un juste équilibre entre l'implication de la communauté et les investissements dans les infrastructures de valorisation des matières résiduelles.





1. RÉDUCTION À LA SOURCE

La réduction à la source et le réemploi sont les fondations d'une ville zéro déchet

La réduction à la source et le réemploi (les deux premiers R de la hiérarchie des 3RV-E) demeurent les gestes les plus efficaces pour réduire l'impact de la gestion des matières résiduelles. Dans le quotidien, il s'agit de développer des habitudes de questionnement sur les gestes à poser à la maison, au bureau et à l'extérieur afin d'éviter de générer des matières résiduelles.

L'agglomération encouragera, au moyen de diverses actions, les citoyens, les administrations municipales et les ICI à adopter des comportements écoresponsables afin de réduire la quantité de matières qu'ils génèrent. Elle a aussi un rôle de facilitateur pour ces changements de comportement requis. L'optimisation de la chaîne de traitement de nos matières résiduelles

passera par la réduction et pour y parvenir, les acteurs doivent disposer des meilleurs outils.

Le réemploi constitue le deuxième geste à poser pour générer moins de matières : donner une seconde vie à un objet par un don, un prêt, une réparation. C'est une mesure simple qui comporte des avantages environnementaux et sociaux. Le réemploi permet de diminuer les quantités de matières générées et éliminées ainsi que de réintégrer des articles usagés dans la communauté de manière durable.

La réduction à la source et le réemploi seront mis en œuvre sur la base de quatre grandes initiatives pour atteindre la cible fixée de réduire la génération de matières résiduelles de 10 kg/hab/an sur la durée du plan.

1.1 Mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique	La Ville encadrera l'utilisation de contenants à usage unique, tels que les tasses ou contenants en polystyrène (PS #6) ou en carton enduit, les pailles et ustensiles jetables ou tout autre contenant à emporter générant des nuisances significatives.
1.2 Enrayer le gaspillage alimentaire	L'agglomération collaborera avec des exploitants de commerce alimentaire et des OBNL afin de mieux répondre à l'enjeu du gaspillage alimentaire via le conseil du système alimentaire montréalais (conseil SAM) mis en place récemment. La Ville interdira progressivement l'élimination de matières organiques pour les commerces et les épiceries avec pour priorité les principaux générateurs.
1.3 Faciliter les dons de textiles	Des actions sont prévues afin d'augmenter le taux de textiles récupérés et recyclés. Une interdiction de détruire et d'éliminer les invendus et les refus de production de l'industrie et des commerces du textile sera également mise en œuvre.
1.4 Mobiliser la communauté	L'agglomération apportera son soutien à plusieurs événements et initiatives de promotion de la réduction à la source. À l'issue du plan et au regard du pas restant à franchir pour atteindre l'objectif zéro déchet en 2030, la mise en œuvre d'une écofiscalité sera étudiée.



2. VALORISATION DE L'ENSEMBLE DES MATIÈRES ORGANIQUES GÉNÉRÉES

Des services de collecte optimisés, des citoyens mieux informés et une logistique adaptée favoriseront l'augmentation et la valorisation des matières organiques collectées.

Les résidus alimentaires occupent la part la plus importante des matières résiduelles actuellement éliminées, soit 55 %. L'enfouissement de ces matières cause des impacts négatifs pour l'environnement, notamment en ce qui a trait à la contamination des eaux et des émissions de GES. Pour les détourner de l'enfouissement, l'agglomération souhaite accroître le réseau des infrastructures qui permettront le traitement des résidus alimentaires et étendre d'ici 2025, la collecte des matières organiques à l'ensemble du cadre bâti et aux écoles en priorité.

La valorisation des matières organiques permettra de plus à l'agglomération de profiter des bénéfices qui y sont associés puisque leur traitement par biométhanisation produit du gaz naturel renouvelable, une source d'énergie verte, ainsi que du compost, amendement reconnu des sols dont la qualité permettra tout type d'usage.

Trois grandes initiatives seront mises en œuvre pour atteindre l'objectif de détourner de l'enfouissement 60 % des matières organiques de l'enfouissement en 2025 et 100 % en 2030.

2.1 Optimiser la valorisation des matières organiques	L'agglomération mettra en place un système de collecte des matières organiques pour l'ensemble des immeubles de neuf logements et plus, des écoles et des événements d'importance. Des projets innovants (outils de collecte) seront aussi élaborés pour tenir compte des nouvelles mises en chantier et de la complexité du parc immobilier existant. Les modalités de collectes seront également ajustées pour inciter les citoyens au bon geste de tri. Des tests pilotes seront menés dès 2020.
2.2 Déployer les infrastructures modernes nécessaires au traitement des matières organiques et assurer un suivi efficace des extrants	L'élargissement du réseau de collecte des résidus alimentaires exigera une augmentation de la capacité de traitement de ces matières, d'où les besoins d'expansion des infrastructures. Deux infrastructures performantes seront mises en service pour doter l'agglomération d'une capacité de traitement d'environ 125 000 t/an. Une analyse des besoins sera aussi réalisée pour planifier les besoins complémentaires éventuels.
2.3 Valoriser les boues des eaux usées	L'agglomération étudiera les options de valorisation des boues des eaux usées et mettra en œuvre un plan d'action approprié.



3. COLLECTE SYSTÉMATISÉE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Une augmentation des gains en matières recyclées par une desserte systématique

Depuis 2008, tous les résidents de l'agglomération ont accès au service de collecte des matières recyclables en bordure de rue. Chaque année, différents outils de collecte adaptés au bâti urbain des territoires (bacs roulants, bacs montréalais) sont distribués pour les nouveaux développements résidentiels, mais il serait possible d'intervenir en amont de ces derniers pour

améliorer les performances. Les ICI assimilables au secteur résidentiel, les bâtiments municipaux et les activités sur le domaine public recevront une attention particulière dans une optique d'augmentation de la participation, des quantités ainsi que de la qualité des matières recyclables collectées.

La catégorie de la collecte de matières recyclables s'appuiera sur deux grandes initiatives.

3.1 Étendre et optimiser la collecte des matières recyclables hors foyer pour les lieux de fort achalandage et dans les ICI assimilables à des résidences citoyennes	L'agglomération déploiera les meilleurs dispositifs de collecte pour les matières hors foyer et celles des ICI assimilables à du résidentiel. Les événements seront aussi mieux couverts.
3.2 Construire et exploiter de nouveaux centres de tri de matières recyclables (CTMR) à la fine pointe de la technologie	En plus de la construction et de la planification de centres de tri sur l'île, il sera question de tester de nouvelles technologies dans la chaîne d'opérations.



4. AUGMENTATION DE LA RÉCUPÉRATION DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD)

Une hausse de la récupération et de la valorisation des résidus de construction, de rénovation, et de démolition

Plusieurs systèmes de collecte des résidus de construction, de rénovation, de démolition et encombrants existent dans les arrondissements. Le système comprend la collecte en bordure de la rue à une fréquence régulière ou ponctuelle. Également, les ménages peuvent déposer eux-mêmes leurs matières aux écocentres.

Les interventions du Plan directeur s'intéressent à deux grandes dimensions : 1. la récupération de la part des ménages incluant les RDD 2. le réemploi

dans la fabrication des matériaux de construction (ex. : asphalte, béton etc.). Ceci permet d'une part de valoriser les matières résiduelles postconsommation et d'autre part, d'améliorer la qualité des bétons en utilisant des ajouts cimentaires locaux au lieu de ceux importés, tout en diminuant l'empreinte écologique du béton par la diminution des émissions de GES.

La catégorie de la récupération et le réemploi de CRD s'appuiera sur trois grandes initiatives.

4.1	Accroître la valorisation des résidus de CRD lors de la déconstruction	Il s'agit d'arrimer les exigences lors de l'émission des permis et de bien déployer les campagnes d'information.
4.2	Compléter la couverture du territoire des écocentres	L'expansion des écocentres permet la collecte et la récupération d'une plus grande quantité de résidus de CRD.
4.3	Accroître la récupération des RDD	Afin d'augmenter la quantité des RDD récupérés il importe d'offrir des services facilement accessibles aux citoyens.



5. STIMULATION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Les changements de comportement et les bons gestes de tri sont possibles par une sensibilisation et une mobilisation constantes et positives.

Cette catégorie d'actions est à plusieurs égards transversal à l'ensemble du Plan directeur. Car réduire d'ici 2025 les quantités de matières résiduelles générées, en plus d'accroître les quantités récupérées de 60 %, ne se fera pas sans les citoyens et les industries, les commerces et les institutions. Le présent Plan directeur en a d'ailleurs fait un principe directeur. Les succès du Plan directeur 2020-2025 reposeront donc sur des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) ciblées, éclairantes et performantes.

De fait, le manque d'information sur les divers types de récupération et de collectes offerts, autant pour les ménages que les ICI, ou encore la perception qu'il est plus complexe de récupérer les résidus alimentaires – où des gains majeurs peuvent être accomplis – que les matières recyclables sont des obstacles majeurs. La proactivité prévue quant à l'ISÉ constitue un accélérateur de la participation des différents acteurs.

Ainsi, la sensibilisation, voire l'accompagnement, de différents générateurs de matières résiduelles est nécessaire pour appuyer les programmes de récupé-

ration et pour optimiser l'efficacité et la performance environnementale des infrastructures en place ou en projet. Le citoyen et les ICI sont porteurs de responsabilités et de changements, car c'est à eux que revient de poser les bons gestes, qui font la différence lorsque vient le moment de réduire, de réutiliser, de récupérer ou encore de consommer, à la maison, au travail et à l'extérieur. Ils se sentiront plus mobilisés ou impliqués s'ils sont informés adéquatement sur les programmes, les objectifs, les enjeux et les résultats. Les activités d'ISÉ ne se limiteront pas à la communication. Elles se traduiront aussi par un appui lors d'événements publics portant sur la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation (3RV). Le Plan directeur favorisera la poursuite de ces activités de proximité.

La proactivité prévue quant à l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ) constitue un accélérateur de la participation des différents acteurs.

La catégorie 5 sur la stimulation de la participation citoyenne s'appuiera sur deux grandes initiatives.

5.1 Sensibiliser et informer par des communications innovantes	Pour atteindre ses cibles et susciter l'intérêt, le Plan directeur privilégiera des communications adaptées au contexte et aux différents publics montréalais incluant les spécificités locales. Ces communications s'ajoutent aux outils de sensibilisation déjà en place pour mieux informer les citoyens des actions qu'ils peuvent entreprendre afin de mieux disposer de leurs matières. Le Plan directeur prévoit également profiter des diverses campagnes lancées par le gouvernement du Québec et tous les organismes et associations qui représentent les acteurs de la récupération et du recyclage au Québec pour créer un effet levier et maximiser la portée et l'impact des campagnes de l'agglomération. Les activités d'ISÉ se traduiront aussi par un appui lors d'événements publics portant sur les 3RV. Le Plan directeur favorisera la poursuite de ces activités de proximité.
5.2 Faire preuve d'exemplarité municipale	La mobilisation passe également par l'exemple à donner. Les bâtiments municipaux se verront desservis par l'ensemble des collectes et la distribution de bouteilles d'eau à usage unique y sera proscrite.



6. INNOVATION PAR L'INTELLIGENCE DE MARCHÉ

L'introduction de corrections réfléchies aux conditions de marché et d'incitatifs économiques par une approche novatrice et par l'écofiscalité

Plusieurs des enjeux actuels et des réponses aux défis de la gestion des matières résiduelles sont de nature économique. Certains enjeux sont structurels et l'expertise de la Ville peut être mise à contribution afin de corriger les défaillances de marché, en respect du principe d'économie circulaire et en collaboration avec tous les joueurs impliqués.

En outre, il importe de bien comprendre les enjeux afin de développer les outils de pointe qui permettront d'atteindre plus efficacement les objectifs du Plan directeur. Le développement de ces outils innovants,

tels que les encouragements en économie comportementale et des mesures d'écofiscalité, doit faire l'objet d'une attention soutenue afin de ne pas introduire des effets indésirables.

Cette sixième catégorie prévoit également des mesures afin d'optimiser la logistique des différentes collectes et le déploiement des futures infrastructures. Ce travail couvrira notamment les clauses contractuelles dans lesquelles seront introduits systématiquement des critères visant à contribuer à la transition écologique souhaitée (plan de réduction des GES émis lors de la réalisation du contrat ou du service par exemple).

La catégorie de l'intelligence de marché s'appuiera sur quatre grandes initiatives.

6.1 Développer des supports pour l'économie circulaire	Montréal étudiera la structure et les enjeux de différents marchés de la valorisation dans le but d'implanter des changements novateurs qui les stimuleront.
6.2 Introduire des outils économiques innovants favorisant une gestion dynamique des matières résiduelles	Dans le secteur global de gestion de matières résiduelles, Montréal propose d'analyser les marchés et implémenter des interventions modernes, adéquates et innovantes basées sur le principe d'écofiscalité.
6.3 Optimiser la logistique des gestions des matières résiduelles	L'analyse des opportunités d'optimisation logistique des opérations de collecte et de transport des matières résiduelles sera réalisée en considérant les changements attendus : localisation des infrastructures de traitement (déploiement progressif de ces infrastructures sur la durée du Plan directeur), localisation des nouvelles filières de valorisation des matières recyclées en lien avec le développement d'une économie circulaire locale. Un regard se portera ainsi sur le flux de matières résiduelles de la collecte afin d'en dégager des gains. Ce travail sera réalisé de concert avec les arrondissements afin de trouver des opportunités d'optimisation dans les contrats de collecte et dans la segmentation des secteurs de collecte.
6.4 Évaluer et adapter les besoins en infrastructures	Le Plan directeur doit pouvoir faire preuve d'agilité, ce qui couvre le déploiement et la planification des infrastructures. Il importe d'être alerte quant aux gisements potentiels et des besoins futurs.



DE NOUVEAUX OUTILS POUR CHANGER LES COMPORTEMENTS

Issue de l'économie comportementale, l'approche des « encouragements » (ou « coups de pouce » dérivés de l'anglais « nudges ») vise à influencer les comportements. Ces encouragements se veulent des interventions légères qui modifient les mécanismes de choix afin de les orienter vers, dans le présent cas, de meilleures pratiques de réduction à la source ou de récupération. L'approche a été popularisée par le Prix Nobel d'économie de 2017, le professeur Richard Thaler.

Trois grandes priorités

Le Plan directeur 2020-2025 met de l'avant trois grandes priorités :

1. La réduction à la source
2. Les matières organiques
3. La mobilisation des parties prenantes

Ces catégories d'actions auront des portées différentes au regard de la performance actuelle en gestion des matières résiduelles et du contexte de l'agglomération de Montréal. Par exemple, la stimulation de la participation citoyenne et l'intelligence de marché doivent être vues comme transversales à l'ensemble des catégories d'actions, en support à leur mise en œuvre.

L'agglomération a ainsi fait le choix de mettre de l'avant trois priorités assorties d'objectifs ambitieux. Ces priorités ont été déterminées car elles représentent les plus importants leviers d'amélioration de la performance actuelle.

La première de ces priorités est la réduction à la source. Elle répond aux enjeux de société, notamment de surconsommation, et constitue le seul moyen pérenne de maîtriser les impacts sociaux, environnementaux et économiques de la gestion des matières résiduelles.

La seconde priorité repose sur la gestion des matières organiques. Tel que présenté précédemment, ces matières représentent la principale composante des matières éliminées actuellement, soit 55 % du total. Les actifs déployés permettront leur valorisation.

Une troisième priorité repose sur l'un des principes directeurs du Plan et consiste en la mobilisation des parties prenantes dans l'objectif de s'assurer de la cohérence des actions mises en œuvre par les partenaires institutionnels et corporatifs avec les cibles de l'agglomération. Les matières recyclables et les CRD ont fait l'objet de nombreuses actions par le passé et présentent des taux de valorisation proches des objectifs cibles. Pour les dépasser, l'implication d'autres parties prenantes dont les gouvernements du Québec et du Canada, est requise via le développement d'une économie circulaire assurant la valorisation des matières triées. Montréal s'engage par ailleurs à être acteur du changement requis et à utiliser son influence pour que les coûts de gestion des matières résiduelles assumées par les municipalités soient compensés à 100 % par les générateurs privés.

Ces trois grandes priorités feront l'objet d'initiatives principales qui prendront place rapidement dans le Plan directeur. D'autres initiatives complémentaires viendront compléter la démarche du Plan directeur vers l'atteinte des objectifs. La structure de ces priorités est résumée dans les tableaux suivants.

Priorité 1 : La réduction à la source

Initiatives principales

- Mettre fin à l'utilisation de plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique dont l'introduction d'un encadrement réglementaire pour les plastiques à usage unique dès 2020
- Lutter contre le gaspillage alimentaire avec un objectif de réduction du gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025
- Faciliter le don et la valorisation des textiles, ce qui comprendra une interdiction de l'élimination des invendus et des refus de production de l'industrie et des commerces du textile et un encadrement réglementaire pour le déploiement des boîtes de dons
- Mobiliser la communauté, dont le soutien aux événements et activités de promotion de la réduction à la source ainsi que des campagnes d'information, sensibilisation, éducation
- Étudier la dimension d'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles

Priorité 2 : Les matières organiques

Initiatives principales

- Inciter au bon geste de tri en ajustant les modalités de collecte (ajustement des outils de collecte, espacement des collectes d'ordures ménagères). Des tests pilotes prendront place dès 2020.
- Déployer des infrastructures modernes pour le traitement des matières organiques et assurer un suivi des extrants
- Mettre en place des collectes de matières organiques dans les immeubles de 9 logements et plus (100 % en 2025)
- Déploiement des collectes de matières organiques dans les écoles (100 % en 2025)
- Interdiction progressive, sur la durée du plan directeur, de l'élimination des matières organiques pour les commerces et épicerie avec pour priorité les principaux générateurs

Priorité 3 : La mobilisation des parties prenantes

Initiatives principales

- Présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) le coût total réel de gestion des matières recyclables et des CRD et établir des modalités de compensation représentatives de la réalité du marché
- Intégrer une clause exigeant la récupération des résidus de construction, rénovation, démolition lors de l'émission de permis avec la collaboration des responsables des arrondissements et dans les clauses techniques des appels d'offres de travaux de la Ville
- Analyser les modes de gestion existants et innovants pour le traitement des matières résiduelles (CRD et matières recyclables)
- Soutenir des projets de recherche dans le but de valoriser plus efficacement les matières résiduelles

6. Se mesurer

Cinq indicateurs généraux de la stratégie

Le Plan directeur 2020-2025 s'inscrit dans la vision à long terme de faire de Montréal une agglomération zéro déchet en 2030. Il établit ainsi des objectifs ambitieux d'ici 2025 garant de l'atteinte de la cible annoncée. Des indicateurs généraux seront ainsi suivis et documentés sur la durée du Plan pour prioriser adéquatement les actions.

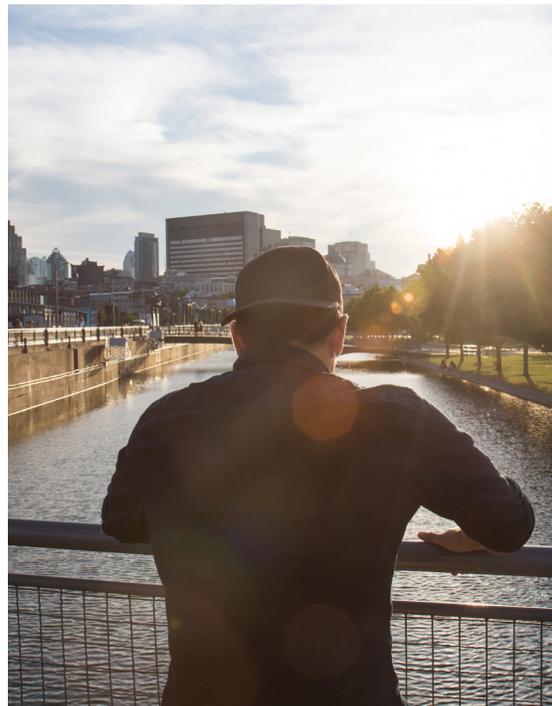
Une deuxième série d'indicateurs s'intéressera à la performance de l'agglomération. Depuis 2014, Montréal est partenaire du Réseau d'étalonnage municipal du Canada (REMC). Ce réseau d'analyse comparative des municipalités regroupe seize partenaires municipaux dans six provinces et propose 11 indicateurs de performance ciblant la gestion des matières résiduelles. Par exemple, le coût moyen par tonne pour la valorisation des matières résiduelles était de 224 \$/tonne pour la ville de Montréal en 2017.

Les coûts moyens à la baisse

Selon le REMC, le coût total pour la valorisation des matières résiduelles de la ville de Montréal a diminué de 12 % entre 2014 et 2017, passant de 255 \$/t à 224 \$/t. Cette baisse est le résultat de la centralisation de la gestion des contrats de collecte et de transport des ordures ménagères. Celle-ci a démontré que des économies pouvaient être faites en découpant le territoire autrement, en répartissant la collecte sur un plus grand nombre de journées ainsi qu'en améliorant la stratégie de sollicitation du marché.

Cette catégorie d'indicateurs généraux s'intéressera ainsi à deux grandes dimensions : les coûts des services et la satisfaction des clientèles.

> Génération de matières résiduelles moyenne en kg/hab/an	Cible de 399 kg par habitant par an en 2025
> Proportion de matières recyclées sur le territoire de l'agglomération	Cible de 70 % en 2025
> Proportion de matières organiques valorisées sur le territoire de l'agglomération	Cible de 60 % en 2025
> Coût moyen de valorisation des matières résiduelles	Cible de moins de 225 \$ par tonne sur la période 2020-2025
> Taux de satisfaction des clients de l'agglomération	Cible 75 % sur la période 2020-2025





La reddition de compte

La mise en œuvre du Plan directeur s'étend sur cinq ans. Afin d'en maintenir l'efficacité, il est essentiel d'en assurer un suivi constant. L'agglomération développera, en collaboration avec les autorités locales, les moyens les plus efficaces pour établir un bilan annuel des réalisations ainsi que de l'évolution des indicateurs de suivi identifiés.

L'agglomération transmettra également annuellement à la CMM les réalisations du Plan directeur et un bilan de la progression de l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise.

Parallèlement, dans le cadre de la Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal, le suivi des quantités de matières résiduelles récupérées et éliminées sera diffusé sur le portail des données ouvertes.

Glossaire

3RV-E :

Réduction, Réemploi, Recyclage,
Valorisation et Élimination

CTMO :

centre de traitement des matières organiques

CRD :

résidus de construction, rénovation, démolition

ICI :

Institutions, Commerces et Industries

Matières éliminées :

matières résiduelles destinées au dépôt ou rejet définitif notamment par la mise en décharge ou l'incinération

Matières récupérées :

matières recyclables collectées par le biais de la collecte sélective mise en œuvre

Matières recyclables :

matières résiduelles qui peuvent être mises en valeur par la voie du recyclage pour être réintroduites dans un cycle de production

Matières résiduelles :

tout résidu de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le possesseur destine à l'abandon⁹

MELCC :

ministère de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques

PQGMR :

politique québécoise de gestion des matières résiduelles

PMGMR :

plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

RDD :

résidus domestiques dangereux

TCAC :

taux de croissance annuel composé

u.o. :

unité d'occupation

⁹RECYC-QUÉBEC

Montréal

Publié par la Ville de Montréal
ville.montreal.qc.ca/environnement

3^e trimestre 2019

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé sur
du papier recyclé.

Mise en page : Stéphanie Cadieux
pour MPL Communication

